



Cfdt:

BANQUES ET  
ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



BNP PARIBAS



**Richard PONS**

Délégué Syndical National  
07 62 32 58 07



**Patricia LEROY**

Déléguée Syndicale Nationale  
Adjointe  
06 68 24 34 16



**Julie LEQUEUX**

Déléguée Syndicale Nationale  
Adjointe  
06 60 68 60 35



**Pierre RIVIÈRE**

Représentant Syndical National  
06 65 64 56 98



**Laurent COURRIER**

Représentant Syndical National  
Adjoint  
05 61 11 13 71



# Délégation Nationale

## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

20/06/2019

Depuis quelques années, notre établissement mène à charge forcée sa **mutation économique**, se traduisant par des **modifications de structures**, des **délocalisations d'activités**, des **mutations immobilières**, l'adaptation des conditions de travail aux nouvelles technologies et bien d'autres encore.

Aux travers des différentes communications officielles, force est de constater l'efficacité en termes de résultats de ces mesures, approuvées et certifiées par les cabinets d'audit.

Hélas, pour certains d'entre vous qui contribuez à la réalisation de ces résultats, les **conséquences sur votre santé** s'en font ressentir. Vos élus le constatent et le certifient au travers de vos remontées. Ils confortent le désaccord avec les méthodes utilisées pour réaliser ces objectifs de rentabilité. La **dégradation de vos conditions de travail** favorise le développement des facteurs générateurs de RPS, dont nous allons vous livrer ci-après quelques notions.

### LEXIQUE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les RPS englobent le stress, les violences et incivilités, le harcèlement et le burn out.

**La santé** : c'est un état complet de bien-être et pas simplement l'absence de maladie. Elle s'appréhende par l'absence d'états négatifs et la présence d'états positifs.

**Le stress** : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres capacités à y faire face. L'individu est capable de gérer la pression à court terme mais il éprouve de grandes difficultés face à une exposition prolongée ou répétée à des pressions intenses.

**Les violences et incivilités** : il peut s'agir de violences psychologiques et/ou physiques, sur les biens et/ou les personnes, par des salariés de l'entreprise ou des personnes extérieures.

**Le harcèlement moral** : c'est une conduite abusive qui par des gestes, paroles, comportements, attitudes répétées ou systématiques vise à dégrader les conditions de travail d'une personne. Ces pratiques causent des troubles psychiques ou physiques mettant en danger la santé de la victime. Le harcèlement moral est une technique de destruction de l'autre. C'est un délit réprimé pénalement.

## VOS CONTACTS

### • SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

01 57 43 31 71

### • SERVICE D'ASSISTANCE SOCIALE

01 40 14 20 52

### • STIMULUS CARE SERVICES

0800 734 237

Stimulus  
LA LIGNE 0 800 734 237

VOTRE PROGRAMME D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN PERSONNALISÉ

Attaché au bien-être de ses collaborateurs, BNP PARIBAS met à votre disposition un éventail de services d'écoute et d'accompagnement en partenariat avec le cabinet Stimulus, expert en santé psychologique et en bien-être au travail.

POUR QUI ? Pour vous, en tant que salarié BNP Paribas.  
PAR QUI ? Une équipe de psychologues cliniciens.  
COMMENT ? En appelant à tout moment, 24h/24 et 7j/7 dès que vous en ressentez le besoin.

ACCESSIBLE 24H/24 7J/7 ANONYME & CONFIDENTIEL

VOUS AVEZ DES QUESTIONS  
Besoin d'une aide rapide et efficace ?

Cherchez un accompagnement personnalisé  
Prévenez les risques psychosociaux  
Accédez à des outils innovants

NOS SPÉCIALISTES SONT LÀ POUR VOUS ÉCOUTER ET VOUS CONSEILLER

### • Référente CFDT

#### Harcèlement et violence au travail

Aline LACIRE : 06 98 85 77 78

**Le harcèlement sexuel** : il se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers.

Dans les 2 cas, le harcèlement sexuel est puni quels que soient les liens entre l'auteur et sa victime, même en dehors du milieu professionnel (harcèlement par un proche, un voisin...).

**Le burn out** : syndrome d'épuisement professionnel caractérisé par une fatigue physique et psychique intense, générée par des sentiments d'impuissance et de désespoir. Lors de la dernière Assemblée mondiale de la santé, l'OMS a inclus le burn out burnout dans son classement international des maladies.



## LES DISPOSITIONS PROPRES À BNP PARIBAS SA

Notre accord d'entreprise sur le stress au travail a mis en place une **évaluation annuelle des RPS et du bien-être au travail** dans laquelle les salariés ont la possibilité de s'exprimer, administrée par un cabinet externe, Greenworking. **60% des salariés ont répondu** au questionnaire de novembre 2017. Les résultats se révèlent décevants.

### Seule la moitié des salariés :

- ◇ Estime bénéficier des conditions et ressources de travail nécessaires pour remplir leurs missions,
- ◇ parvient à trouver un juste équilibre entre leur vie professionnelle,
- ◇ A confiance en l'avenir de leur métier et de l'entreprise.

Les aspects positifs touchent les relations interpersonnelles (90%) : solidarité entre collègues et soutien social.

La négociation d'un accord sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) est prévu. Nous espérons qu'il permettra aux salariés de mieux vivre dans leur entreprise. Sur le même sujet, nous vous invitons à lire la prochaine communication du CSEC portant sur le stress et la QVT où nous aurons plus d'explications sur ces résultats et les mesures à adopter.

## QUELQUES CONSEILS

Vous pouvez contacter un soutien psychologique individuel externe, le service « **STIMULUS CARE SERVICES** », au **0800 734 237**, 7j/7 - 24h/24. Ils sont à votre écoute dans toute la France et répondent à votre appel :

- Soit en vous apportant les réponses à vos questions en direct
- Soit en vous proposant un rendez-vous à distance avec un psychologue dédié

### LE SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL

Il dispose d'une ligne stress information assistance, joignable au **01.57.43.31.71**.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants syndicaux, du médecin du travail ou de l'assistante sociale.

Toutes les informations sont disponibles sous Echonet -> **Mon Espace RH -> Santé et Action Sociale -> Risques psychosociaux.**

**Vous n'êtes pas seul(e), s'enfermer dans l'isolement n'est pas la solution. Il n'existe pas de problème qui soit sans solution !**

Sources : « Les mini mémos Foucher » RPS, ANI du 2008, Dictionnaire Larousse, Service-public.fr

